

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--
Séance du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

Présents : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Vanessa RABAUD, Marie Line BRUNET, Valérie VITHE, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Joël MARQUES, Yves LE POEC, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Alain SEVERAC, Sébastien PAULHE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,

Absents excusés : Jean-Paul ALRAN, Thierry VIEULES, Patrick DAURELLE, Olivier JUMEZ,

Ont donné procuration : Jean-Paul ALRAN à Serge CAPGRAS, Patrick DAURELLE à Marie-José ESCANEZ, Olivier JUMEZ à Sandrine SANDRAL,

Monsieur Serge CAPGRAS a été désigné secrétaire de séance.

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

Membres en exercice : 29. Membres présents : 26. Nombre de votes : 29.

-Date de la convocation : 22/03/2024 - date d'affichage : 22/03/2024.

--:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~

Délibération n° 2024/21

Objet: Clôture du budget annexe Transport à la demande : transfert des résultats de clôture vers le budget principal et réintégration du passif et de l'actif au budget principal

Le Conseil communautaire,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°2023/88 du 14 décembre 2023 portant dissolution puis clôture du budget annexe Transport à la demande avec effet au 31 décembre 2023 et dévolution de l'actif et du passif au budget principal de la CCMAV ;
- Vu la délibération de ce jour adoptant le compte financier unique 2023 du budget annexe Transport à la demande de la Communauté de communes des monts d'Alban et du Villefranchois ;
- Vu le compte financier unique 2023 du budget annexe Transport à la demande présentant les résultats suivants :

	Résultat reporté 2022	Résultat de l'exercice 2023	Solde des Restes à Réaliser	Résultats cumulés
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €	330,45 €		330,45 €

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE que les résultats cumulés du compte financier unique du budget annexe Transport à la demande à intégrer au budget principal s'élèvent pour la section de fonctionnement (C/002) à 330,45 € et pour la section d'investissement à 0,00 € (C/001),

DÉCIDE de procéder à la reprise des résultats susvisés (qui ne donnent pas lieu à émission de mandats et/ou de titres de recettes) au sein du budget principal de la CCMAV ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 081-200034031-20240404-04042024_21-DE



DIT que la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe Transport à la demande dans le budget principal de la CCMAV est effectuée par le comptable assignataire de la CCMAV qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe Transport à la demande au budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire de séance
Serge CAPGRAS

Le Président
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefrancois.fr le 5 avril 2024.